

**MAIRIE DE BOUSSENS**

**31560**

**HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :**

**02.01.2017**

L'an deux mille dix sept et le neuf janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc), Maire.

**Nombre de conseillers**

**en exercice : 14**

**Présents :** M. RAMEAU, Mmes GERARD  
Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE,  
AMOUROUX, LIVOTI, Mme  
TOUZANNE, M. PIZZATO,  
Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH,  
Mme CAHUZAC.

**Absentes excusées :** Mme DALLA-ZANNA

**(Proc. M. SANS)**

**Mme TONELLO**

**D.C.M. N° 1.4 a)**

**Achat d'une remorque tribenne**

**Engagement de dépenses**

**Demande aide financière du**

**Conseil Départemental.**

**Monsieur PIZZATO a été élu secrétaire.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision de faire passer à un employé communal le permis « Remorque » dans le but de permettre le transport sur route de matériel lourd (tracteur tondeuse, broyeur végétaux...) soit pour changer de site, soit aux fins de réparation et d'entretien de ce matériel. En effet, pour ce genre de déplacements nous étions en surcharge avec notre camion-benne. Monsieur DINNAT ayant obtenu ce permis, il y a lieu maintenant de s'équiper d'une remorque.

Plusieurs devis ont été demandés. La Société RURAL 31 de LANDORTHE a fait la meilleure offre d'un montant H.T de 5 896,84 € pour l'achat d'une remorque tribenne équipée d'un jeu de rampes, d'une roue de secours avec son support et d'un jeu de ridelles grillagées.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide financière du Conseil Départemental.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

.../...

**DECIDE**

- d'acheter auprès de la **Société RURAL 31**, zone Europa 31800 LANDORTHE une remorque tribenne équipée d'un jeu de rampes, d'une roue de secours avec son support et d'un jeu de ridelles grillagées d'un montant H.T de **5 896,84 €** ;
- d'inscrire cette dépense à l'article 2182 du budget 2017 ;
- de demander l'aide financière du Conseil Départemental

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 12.01.2017

Pour extrait conforme

En Mairie, le 10 janvier 2017

Le Maire,  
C. SANS

